

## Au premier trimestre 2026, les effectifs salariés dépassent désormais le cap des 200 000 postes

Dans le contexte du conflit au Moyen-Orient entamé en février 2026, les prix des carburants n'ont augmenté qu'à partir du mois d'avril à La Réunion. Les effets ne pourront ainsi se mesurer qu'à partir du deuxième trimestre.

Les effectifs salariés de La Réunion continuent de progresser au premier trimestre 2026. Au niveau national, les effectifs se stabilisent, et notamment dans la plupart des régions métropolitaines. Dans le reste de l'outre-mer, les effectifs sont en baisse dans les deux régions antillaises, et poursuivent leur hausse en Guyane.

A La Réunion, les effectifs dans la construction repartent à la baisse après la hausse du dernier trimestre 2025 (consécutives aux baisses de plusieurs trimestres). A l'inverse, l'action sociale et la santé humaine sont particulièrement dynamiques ce trimestre. Le commerce, l'intérim et le transport-entrepôt sont également en hausse.

Portée par les services et l'intérim, la zone d'emploi du sud connaît la hausse la plus marquée de ses effectifs ce trimestre. Si l'Est connaît également une hausse, les deux autres zones d'emploi affichent plutôt des baisses sur le trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) s'accélère ce trimestre. Il progresse notamment dans la plupart des secteurs.

Le taux d'impayés des entreprises de plus de 10 salariés repart légèrement à la baisse ce trimestre, après avoir connu une légère hausse au dernier trimestre 2025.

Le nombre de procédures collectives est en baisse, aussi bien en glissement trimestriel qu'annuel. Les redressements judiciaires connaissent notamment une baisse de moitié sur le trimestre.

### Suspension de la publication des séries des déclarations d'embauche au niveau national

De récentes analyses montrent que des modifications intervenues fin mars 2025 sur le formulaire dématérialisé de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) ont conduit depuis à des erreurs déclaratives sur le type de contrat renseigné par les entreprises déclarantes.

Ainsi, en l'attente d'investigations complémentaires et de mesures correctives permettant de garantir la fiabilité des données au niveau national, la publication des séries de déclarations d'embauches est suspendue. En outre, il convient de considérer avec beaucoup de prudence les données publiées sur la période avril 2025-septembre 2025.

### **TABLEAU 1**

**effectifs salariés, masse salariale et salaire moyen par tête du secteur privé au premier trimestre 2026**

		Niveau	Glissement trimestriel (en %)	Glissement annuel (en %)
<b>La Réunion</b>	Effectifs salariés	200 020	+ 0,2	+ 0,5
	Masse salariale (en millions €)	1 489,7	+ 0,9	+ 2,7
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	2 487	+ 0,7	+ 1,8
<b>France entière hors Mayotte (hors agriculture)</b>	Effectifs salariés (en millions)	20,2	0,0	- 0,2
	Masse salariale (en Md€)	186,9	+ 0,6	+ 1,6
	Salaire moyen par tête (en € par mois)	3 081	+ 0,5	+ 1,8

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

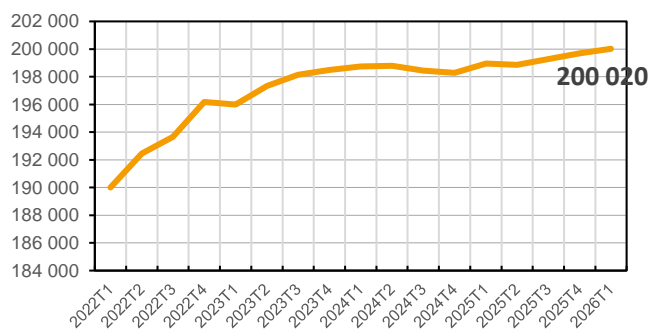


## Les effectifs progressent au même rythme qu'au dernier trimestre 2025

Les effectifs salariés de La Réunion (200 020 postes) continuent de progresser au premier trimestre 2026. Ils connaissent une hausse de 0,2 % ce trimestre (315 postes supplémentaires) après avoir progressé au même rythme au trimestre précédent. Les effectifs sont par ailleurs 0,5 % plus élevés qu'en 2025 (à la même période), soit 1 070 postes supplémentaires.

### GRAPHIQUE 1

#### évolution des effectifs salariés depuis 2022



Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Au niveau national, les effectifs salariés se stabilisent après les baisses des trimestres précédents. Les effectifs salariés sont relativement stables dans la plupart des régions métropolitaines.

## Les effectifs salariés de l'ensemble outre-mer<sup>1</sup> continuent de progresser légèrement au premier trimestre 2026

Les effectifs salariés de la Guadeloupe (87 966 postes) repartent à la baisse après la reprise du dernier trimestre 2025 : - 0,2 %. L'intérim y connaît notamment la baisse la plus marquée ce trimestre, et les effectifs dans la construction continuent de reculer depuis le premier trimestre 2024.

La Martinique suit également la même tendance que la Guadeloupe, avec une reprise à la baisse de ses effectifs, après la hausse du dernier trimestre 2025. Les effectifs (89 000 postes) reculent de 0,1 % ce trimestre, en lien avec une forte baisse dans l'action sociale. Les effectifs dans la construction continuent de reculer depuis le deuxième trimestre 2024.

Les effectifs salariés de la Guyane (43 944 postes) continuent de progresser au premier trimestre 2026 : + 0,6 % soit 270 postes supplémentaires. La santé humaine et les services administratifs portent cette hausse trimestrielle.

### A La Réunion, les effectifs salariés sont particulièrement dynamiques dans le Sud

Les effectifs salariés du Sud (58 638 postes) continuent de progresser ce trimestre (+ 0,9 %). La hausse trimestrielle se retrouve essentiellement dans les autres services (hors commerce, hôtel-café-restaurant (HCR) et intérim). Les effectifs dans l'intérim repartent à la hausse après la baisse du dernier trimestre 2025.

La zone d'emploi de l'est (18 175 postes) continuent également d'afficher des hausses de ses effectifs (+ 0,4 %).

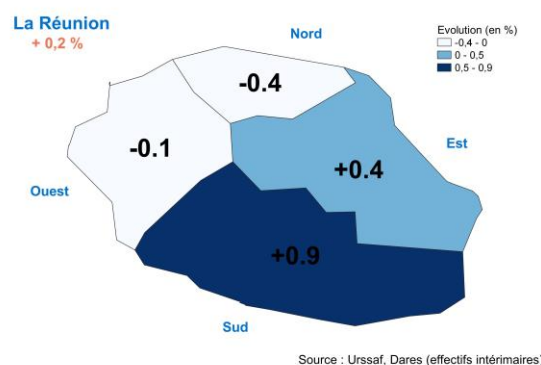
Si les effectifs dans la construction sont en baisse dans les autres zones, ils connaissent en revanche une hausse de 3 % dans l'Est (soit près de 70 postes supplémentaires). Les effectifs dans les autres services portent également la hausse trimestrielle dans la zone.

Dans le Nord, les effectifs (65 364 postes) repartent à la baisse après la reprise du dernier trimestre 2025 : - 0,4 % (285 postes en moins) après + 0,1 % au trimestre précédent et après - 0,2 % au troisième trimestre 2025. La baisse se retrouve notamment dans l'intérim mais aussi dans l'industrie.

Les effectifs dans la zone d'emploi ouest (57 844 postes) sont pratiquement stables sur le trimestre. La forte baisse dans les autres services est neutralisée par la hausse dans l'intérim.

### CARTE 1

#### glissement trimestriel (GT) des effectifs salariés par zone d'emploi



## Le salaire moyen par tête (SMPT) continue de progresser ce trimestre

La masse salariale régionale (1 490 millions d'euros), soumise à cotisations sociales, continue sa hausse : + 0,9 % sur le trimestre, après + 0,6 % au dernier trimestre 2025. Cette hausse reste supérieure à la moyenne nationale (+ 0,6 % au premier trimestre 2026).

Le SMPT de La Réunion s'accroît ce trimestre : + 0,7 % après + 0,5 % au trimestre précédent. La hausse est supérieure à la moyenne nationale (+ 0,5 %). Le SMPT régional s'établit désormais à 2 487 euros, contre 3 081 euros au niveau national.

A l'image du dernier trimestre 2025, le SMPT est en hausse dans la plupart des secteurs d'activité. Celui dans l'agriculture (1 924 euros) est stable après les hausses des deux trimestres précédents. Le SMPT continue de progresser dans l'industrie de manière globale, où le niveau dépasse les 2 300 euros. Le SMPT de la construction (2 458 euros) s'accroît ce trimestre (+ 1,6 % après + 0,5 % au trimestre précédent). L'intérim (2 441 euros) affiche un SMPT en baisse sur les deux derniers trimestres. Dans le tertiaire, seules les activités immobilières connaissent une baisse de SMPT (3 061 euros, en recul de 0,4 % sur le trimestre après les hausses des trimestres précédentes), et c'est le SMPT dans l'information et communication (3 639 euros) qui affiche la plus forte hausse.

<sup>1</sup> Guadeloupe, Martinique, Guyane et La Réunion uniquement.



## A La Réunion, si les services non marchands sont particulièrement dynamiques ce trimestre ...

Les effectifs dans les services non marchands (36 807 postes) s'accroissent ce trimestre, passant de + 0,1 % à + 1,2 %. Ils créent ainsi 445 postes supplémentaires sur le trimestre. L'accélération est portée principalement par l'action sociale (230 postes supplémentaires) et la santé humaine (160 postes en plus). Les entreprises du secteur ont versé 258,2 millions d'euros à leurs salariés ce trimestre. Cette masse salariale s'accroît également : + 0,9 % après + 0,3 % au dernier trimestre 2025.

Le commerce connaît également une accélération de ses effectifs. Ils progressent de 0,4 % sur le trimestre pour atteindre 37 157 postes, soit 160 postes supplémentaires. La hausse se retrouve aussi bien dans les commerces de détail que dans les commerces de gros. La masse salariale du secteur (262,6 millions d'euros) connaît également une accélération sur le trimestre : + 1,2 % après + 0,5 % au trimestre précédent.

Les effectifs intérimaires (4 312 postes) s'accroissent également ce trimestre. Ils connaissent une hausse de 2,0 % (85 postes supplémentaires) après + 0,4 % au dernier trimestre 2025. Au national, l'intérim affiche un recul de ses effectifs après trois trimestres de relative stabilité. La masse salariale régionale du secteur (30,8 millions d'euros) connaît en revanche une baisse sur le trimestre : - 2,5 % après + 0,8 % au trimestre précédent.

Dans le transport et l'entreposage, les effectifs salariés (13 650 postes) poursuivent leur hausse entamée au deuxième trimestre 2025. Ils progressent de 0,5 % soit 75 postes supplémentaires. La hausse se retrouve notamment dans l'entreposage et les services auxiliaires des transports. Les entreprises du secteur ont versé 116,5 millions d'euros à leurs salariés au premier trimestre, en hausse de 0,8 % sur le trimestre (après les hausses des deux trimestres précédents).

### **TABLEAU 2**

#### **niveau et évolution des effectifs salariés par secteur d'activité (NACE 17)**

Secteurs (NACE 17)		Niveau	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	3 825	1,9	+ 0,5	+ 0,4
C1-DE	Industrie	21 016	10,5	- 0,3	+ 0,7
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	8 319	4,2	- 1,6	- 0,9
C2	Cokéfaction et raffinage	0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	666	0,3	+ 2,5	+ 1,0
C4	Fabrication de matériels de transport	121	0,1	- 3,9	+ 7,1
C5	Fabrication d'autres produits industriels	7 217	3,6	+ 0,5	+ 1,2
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	4 693	2,3	+ 0,4	+ 2,5
FZ	Construction	17 254	8,6	- 0,4	- 0,8
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	153 613	76,8	+ 0,2	+ 0,8
GZ	Commerce	37 157	18,6	+ 0,4	+ 0,7
HZ	Transports et entreposage	13 650	6,8	+ 0,5	+ 1,0
IZ	Hébergement et restauration	14 393	7,2	+ 0,1	+ 2,3
JZ	Information et communication	3 976	2,0	+ 1,0	- 2,9
KZ	Activités financières et d'assurance	7 047	3,5	+ 0,4	+ 0,6
LZ	Activités immobilières	2 604	1,3	- 0,7	+ 1,1
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	27 802	13,9	- 1,4	+ 0,2
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	36 807	18,4	+ 1,2	+ 1,5
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	10 176	5,1	- 0,0	- 0,8
Intérim	Intérim	4 312	2,2	+ 2,0	- 3,1
<b>TOTAL</b>		<b>200 020</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,2</b>	<b>+ 0,5</b>

Source : Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)



### ... les effectifs dans la construction repartent plutôt à la baisse

Après des reculs depuis le troisième trimestre 2023, le secteur de la construction affiche une hausse de ses effectifs au dernier trimestre 2025. Toutefois, au premier trimestre 2026, les effectifs du secteur (17 254 postes) repartent à la baisse. Ils reculent de 0,4 % ce trimestre, soit une perte de 65 postes qui se retrouve essentiellement dans la construction de bâtiments. Au niveau national, les effectifs du secteur continuent de baisser depuis au moins les trois derniers trimestres. La masse salariale du secteur (127,7 millions d'euros) continue cependant de progresser, et ce depuis le troisième trimestre 2025. Elle affiche une hausse de 2,2 % sur le trimestre.

Les industries agroalimentaires affichent une baisse de leurs effectifs (8 319 postes) après plusieurs trimestres de hausse. Les effectifs reculent de 1,6 %, soit 135 postes en moins essentiellement dans l'alimentaire. La masse salariale du secteur (61,8 millions d'euros) est également en baisse sur le trimestre : - 0,2 % après les hausses des deux trimestres précédents.

Les effectifs dans les services aux entreprises connaissent une baisse après plusieurs trimestres de hausse. Ils reculent notamment de 1,4 % pour atteindre 27 802 postes, soit une perte de 400 postes sur la période. La baisse se retrouve essentiellement dans les activités administratives de soutien aux entreprises, après les hausses des trimestres précédents. Les entreprises du secteur ont versé 206 millions d'euros à leurs salariés au premier trimestre, en hausse de 0,6 % sur le trimestre (après les hausses des trimestres précédents).

**TABLEAU 3**

niveau et évolution de la masse salariale par secteur d'activité (NACE 17)

Secteurs (NACE 17)		Niveau (en millions d'euros)	Structure (en %)	GT (en %)	GA (en %)
AZ	Agriculture, sylviculture et pêche	22,1	1,5	+ 2,0	+ 3,0
C1-DE	Industrie	179,6	12,1	+ 1,2	+ 3,5
C1	Fabrication denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac (industrie agroalimentaire)	61,8	4,2	- 0,2	+ 1,5
C2	Cokéfaction et raffinage	0,0	0,0	+ 0,0	+ 0,0
C3	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	5,2	0,3	+ 3,2	+ 3,0
C4	Fabrication de matériels de transport	0,9	0,1	+ 4,0	+ 14,7
C5	Fabrication d'autres produits industriels	59,1	4,0	+ 1,8	+ 4,0
DE	Industries extractives, énergie, eau, gestion déchets et dépollution	52,6	3,5	+ 1,7	+ 5,2
FZ	Construction	127,7	8,6	+ 2,2	+ 2,9
GZ-RU	Tertiaire hors-intérim	1 129,5	75,8	+ 0,8	+ 2,6
GZ	Commerce	262,6	17,6	+ 1,2	+ 2,6
HZ	Transports et entreposage	116,5	7,8	+ 0,8	+ 2,2
IZ	Hébergement et restauration	83,0	5,6	+ 1,0	+ 3,6
JZ	Information et communication	43,7	2,9	- 0,4	+ 0,6
KZ	Activités financières et d'assurance	76,4	5,1	+ 1,0	+ 4,0
LZ	Activités immobilières	23,9	1,6	+ 0,1	+ 3,2
MN_HI	Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (services aux entreprises)	206,0	13,8	+ 0,6	+ 2,8
OQ	Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (services non marchands)	258,2	17,3	+ 0,9	+ 2,3
RU	Autres activités de services (services aux ménages)	59,2	4,0	+ 0,8	+ 1,2
Intérim	Intérim	30,8	2,1	- 2,5	+ 1,0
<b>TOTAL</b>		<b>1 489,7</b>	<b>100</b>	<b>+ 0,9</b>	<b>+ 2,7</b>

Source : Urssaf





## Sources et méthodologie

### Le champ

La présente publication s'appuie sur les données de la base Séquoia qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Urssaf à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique, essentiellement sur le trimestre précédent.** En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Au niveau national, la chaîne de production Urssaf qui alimente la publication nationale est mobilisée dans le cadre du dispositif de coproduction Urssaf Caisse nationale-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE). Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant : l'**Urssaf Caisse Nationale** fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la publication nationale ; la **Dares** produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multi-activité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de France Travail, puis de la DSN ; l'**Insee** produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Cette publication régionale couvre l'ensemble des activités concurrentielles (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) affiliés au régime général. Contrairement au national, les entreprises du secteur agricole sont comprises dans le champ dans la mesure où, dans les Drom, les CGSS remplissent les missions de la Mutualité Sociale Agricole. Comme au national, les salariés des particuliers employeurs sont exclus du champ (mais rentrent dans celui de l'Insee).

### Définitions et précisions

L'**effectif salarié, hors intérimaires**, est mesuré en fin de trimestre. Chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif donne lieu à de nombreuses vérifications par le réseau des Urssaf et la Caisse nationale.

L'**effectif des intérimaires**, fourni par la Dares, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre.

La **masse salariale** (assiette déplafonnée) désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, déclarés au titre de la période d'emploi étudiée.

Le **salairé moyen par tête (SMPT)** est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle.

Les **CDD de plus d'un mois** correspondent aux CDD d'une durée strictement supérieure à 31 jours.

Les **taux d'impayés** présentés ici sont calculés sur le champ des entreprises de plus de 10 salariés (pour permettre de disposer d'une série mensuelle sur très longue période) comme le rapport entre les cotisations restant à recouvrer (cotisations dues - cotisations effectivement recouvrées par les Urssaf) et le montant des cotisations dues. Il est calculé hors taxations d'office (montants retenus par l'Urssaf en cas d'absence de déclaration). Le taux d'impayés « fin de mois » est calculé comme le rapport entre le montant des cotisations restant à recouvrer exigibles au mois M, vue à la fin du mois M et le montant des cotisations dues exigibles au mois M, vues également à la fin du mois M. Cet indicateur, disponible très tôt, permet d'obtenir une information précoce sur le recouvrement. Les taux d'impayés « à échéance + 30 jours » et « 90 jours » sont calculés de manière analogue, mais avec des reculs respectifs de 30 et 90 jours après l'échéance. Leurs séries sont donc plus lisses.

Les **procédures collectives** sont dénombrées par entreprise et par trimestre selon la date de remontée de l'information (et non de la date d'effet de la procédure).

Le **glissement trimestriel (GT)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. Le **glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du même trimestre de l'année précédente.

### Retraitements statistiques

Les **séries trimestrielles sont corrigées des variations saisonnières (CVS)** suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les estimations trimestrielles d'emploi (ETE).

**Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Urssaf Caisse nationale sont labellisées par l'Autorité de la statistique publique. Cette labellisation a été renouvelée pour une durée de cinq ans en avril 2020 (avis du 14/04/2020 - JORF du 18/04/2020).**

Les publications statistiques du réseau des Urssaf sont consultables en ligne sur [www.urssaf.org](http://www.urssaf.org) dans la rubrique « statistiques ». On y trouve aussi des précisions sur les sources et les méthodologies.

Des données, ainsi que des datavisualisations, sont en outre disponibles sur l'espace « open data » du portail [open.urssaf.fr](http://open.urssaf.fr).